

## Conditions générales de vente du Team Performance 55 :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes inscriptions sur les journées TP55 passées sur le site internet, inscriptions « papier » envoyées par courrier/mail ou le jour du roulage. Elles s'appliquent également aux inscriptions faites personnellement et/ou aux inscriptions faites par l'intermédiaire d'une tierce personne (compagne, ami, magasin, ...).

Pour les journées en partenariat, ce sont les conditions générales de l'organisateur principal qui s'appliquent.

La Société Team Performance 55 (S.A.S) organise des **journées de roulage « loisir » moto, sur circuit fermé homologué FFM ou non (pas de journées d'entraînement ou de course, aucun chronométrage dans le but de faire un classement final ni commissaire de course).**

Nos journées sont ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, par conséquent la Responsabilité Civile des licences FFM ne fonctionne pas sur nos journées. Les autres produits de votre licence, Assurance Individuelle Corporelle, rapatriement, etc. restent toujours actifs.

Team Performance 55 assure tous ses participants en Responsabilité Civile par l'intermédiaire d'Assuracing.

### 1. Inscriptions

Quel que soit le mode d'inscription choisi, il faut **impérativement indiquer un temps de référence** moyen (régul') représentant votre niveau actuel. Si celui-ci évolue, merci de mettre à jour votre fiche personnelle sur notre site et merci de nous contacter pour que nous puissions mettre à jour votre inscription. Si **aucun temps** n'est précisé, vous serez automatiquement placé dans le **groupe le moins rapide** (groupe 3 débutant).

Dès que vous serez inscrit, vous recevrez un e-mail de confirmation le jour suivant (jour ouvré du lundi au vendredi)

Votre groupe sera déterminé uniquement en fonction du chrono que VOUS nous avez transmis mais également du chrono de tous les autres participants, vous pouvez tout de même indiquer le groupe où vous préférez rouler.

Vous pouvez nous contacter jusqu'à une semaine avant l'événement afin de mettre à jour votre chrono, une fois ce délai dépassé, nous ne pourrons plus vous changer de groupe.

Si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez à indiquer votre temps moyen réel, ne l'augmentez pas ou ne le diminuez pas.

Nous sommes là pour vous conseiller et pour faire des groupes le plus homogène possible. Les groupes de niveau seront ajustés entre midi (voir paragraphe Transpondeur).

Pour s'inscrire, il suffit de vous rendre dans l'onglet inscription et de choisir votre date de roulage.

Cinq possibilités s'offrent à vous :

#### - Par courrier :

Vous devez imprimer la fiche d'inscription disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « Informations »), la remplir distinctement (lisible) et la signer.

Ensuite vous devez nous la renvoyer accompagnée du règlement (1 chèque par journée, ajouter la souscription de l'assurance facultative si nécessaire) à :  
Team Performance 55 – 4 rue de l'abattoir – 55400 ETAIN.

Votre **place** ne sera **validée qu'à réception de votre règlement**, aucune réservation ou relance ne sera faite.

**ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES :**

Pensez aux "jours de poste". Si votre chèque n'arrive pas à temps, nous vous demanderons un règlement sur place, selon les places disponibles.

**PS :** Les inscriptions en ligne payées par CB sont validées automatiquement donc le nombre de places restantes peut se réduire rapidement.

**- Par mail :**

Vous devez imprimer la fiche d'inscription disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « Informations »), la remplir distinctement (lisible) et la signer.

Ensuite vous devez nous la renvoyer à [tp55@orange.fr](mailto:tp55@orange.fr) en nous précisant le mode de règlement choisi.

Votre **place** ne sera **validée qu'à réception de votre règlement**, aucune réservation ou relance ne sera faite.

**- Par téléphone :**

Vous devez nous appeler au 03 29 83 51 58 et vous pourrez vous inscrire par téléphone avec un règlement par CB obligatoirement.

Le jour du roulage vous devrez nous ramener la fiche d'inscription disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « Informations »).

Votre place sera automatiquement validée dès validation de votre paiement.

**- En ligne :**

Vous devez créer un compte, ou vous connecter à votre compte déjà existant, et ajouter la, ou les, date(s) souhaitée(s) à votre panier.

Vous pourrez ensuite régler votre achat en ligne, par CB, par courrier ou par virement (voir section Modalité de paiement).

Votre **place** ne sera **validée qu'à réception de votre règlement**, aucune réservation ou relance ne sera faite.

**- Sur place** (sous réserve de place disponible) :

Vous pouvez vous inscrire directement sur place, sous réserve de place disponible, cependant une **majoration de 20 euros sera appliquée**.

Une fois votre règlement reçu, une confirmation vous sera envoyée par mail.


**Votre place ne vous sera attribuée qu'à réception de votre règlement, sous réserve de place disponible.**

## 2. Chèque cadeau (Plaisir d'offrir)

Vous avez la possibilité d'offrir un chèque cadeau valable sur toutes les journées TP55 proposées sur notre site, sous réserve de place disponible, sur les pneus, pièces d'entretien ou sur les pièces racing.

**Ce chèque cadeau ne peut pas être utilisé sur les dates en partenariat.**

Pour cela il suffit :

**Par courrier :** Vous devez imprimer le bon de commande disponible , le remplir distinctement (lisible).

Ensuite vous devez nous le renvoyer accompagné du chèque à :  
Team Performance 55 – 4 rue de l'abattoir – 55400 ETAIN.

Le chèque sera encaissé à réception.

**ATTENTION POUR LES CHÈQUES CADEAUX TARDIFS :**

**Pensez aux "jours de roulage", "jours ouvrés" et "jours de poste".**

Si vous envoyez votre bon de commande le jeudi soir, il sera traité au mieux le lundi, sauf si nous sommes en événement, dans ce cas il sera traité mardi voire mercredi.

Comptez 2 à 3 jours de plus pour le retour par la poste.

**Par mail :**

Vous devez imprimer le bon de commande disponible [ici](#) le remplir distinctement (lisible).

Ensuite vous devez nous le renvoyer à [tp55@orange.fr](mailto:tp55@orange.fr) en nous précisant le mode de règlement choisi.

**En ligne :** Vous devez créer un compte, ou vous connecter à votre compte déjà existant, et ajouter le ou les chèques cadeau afin d'atteindre le montant souhaité à votre panier.

Exemple : pour avoir un chèque cadeau de 140 €uros, il faudra mettre au panier : 1 article "chèque cadeau 100 €" + 2 articles "chèque cadeau 20€.

Vous devez imprimer le bon de commande disponible [ici](#), le remplir distinctement (lisible) et le signer.

Ensuite vous devez nous le renvoyer à [tp55@orange.fr](mailto:tp55@orange.fr)

Vous pourrez ensuite régler votre achat en ligne, par CB, par courrier ou par virement (voir section Modalité de paiement).

ATTENTION : Si vous voulez 2 chèques cadeau, de 140 € par exemple, il faudra faire 2 commandes différentes.

**Votre règlement par chèque sera encaissable à réception.**

**Envoi du chèque cadeau :**

Le chèque cadeau pourra vous être envoyé par courrier ou même par mail en fonction de "l'urgence".

Il ne sera activé sur notre site qu'à réception du règlement.

Vous recevrez votre chèque cadeau à l'adresse de livraison indiquée sur le bon de commande.

Si vous souhaitez le recevoir pour l'offrir en main propre, merci d'indiquer votre adresse de livraison.

- La monnaie n'est pas rendue sur les chèques cadeau,
- Le chèque est non remboursable,
- Il est nominatif,
- Il est valable pendant 1 an à compter de la date d'envoi,
- Il est utilisable en une seule fois.

Un code sera indiqué sur chaque chèque cadeau, il suffira de renseigner ce code dans la case "code promotionnel" (en majuscule) et la réduction du montant du chèque cadeau sera immédiate.

Vous pourrez ensuite choisir le mode de règlement souhaité si vous devez effectuer un complément.

Le chèque cadeau devra être rapporté le jour du roulage ou de l'achat de l'article

**Si vous choisissez « autres paiements » pour le complément, votre place ne sera pas validée tant que vous n'aurez pas pris contact avec nous.**

### 3. Modalité de paiement

#### **3.1 Par chèque bancaire :**

Chèque émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, à l'ordre de Team Performance 55. Il sera encaissable un mois avant la date du roulage correspondante. Établir un chèque par date de roulage, dans le cas échéant, le chèque global sera encaissé un mois avant la première date réservée.

Fiche d'inscription manuscrite = Envoi du chèque + fiche d'inscription,

Inscription en ligne = Noter obligatoirement au dos du chèque, n° de commande, nom du participant et date de la journée.

**Votre place ne sera validée qu'à réception de votre chèque,**

**Aucune réservation ou relance ne sera faite.**

**ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES :**

**Pensez aux jours de « poste ». Si votre chèque n'arrive pas à temps, nous vous demanderons un règlement sur place, selon les places disponibles.**

PS : Le paiement par CB étant immédiatement validé, les inscriptions en ligne payées par CB sont validées automatiquement donc le nombre de places restantes peut se réduire rapidement.

#### **3.2 Par virement bancaire :**

Vous pouvez effectuer un virement SEPA (pour les résidents de l'Union Européenne, Suisse incluse) sur notre compte bancaire :

IBAN : FR76 1470 7000 3630 5219 9451 459

BIC / SWIFT : CCBPFRPPMTZ

**Les frais bancaires sont à la charge totale du participant. Si toutefois Team Performance 55 doit supporter des frais (exemple : virement international), ces derniers vous seront réclamés le jour du roulage.**

**Préciser obligatoirement le nom du participant, la date du roulage et le n° de commande, les virements sans ces informations ne pourront être traités.**

**Votre place ne sera validée qu'à réception de votre règlement**

**(Somme créditée sur notre compte bancaire),**

**Aucune réservation ou relance ne sera faite.**

**ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES :**

**Pensez aux jours de « banque ». Si votre règlement n'arrive pas à temps (sur notre compte bancaire), nous vous demanderons un règlement sur place,**

**Selon les places disponibles.**

PS : Le paiement par CB étant immédiatement validé, les inscriptions en ligne payées par CB sont validées automatiquement donc le nombre de places restantes peut se réduire rapidement.

#### **3.3 Par CB :**

Vous pouvez régler en ligne par CB par l'intermédiaire de Banque Populaire, page sécurisée.

Les Cartes CB, VISA, MASTERCARD, E-CARTE BLEUE, MAESTRO, VISA ELECTRON, ... de toutes les banques sont acceptées.

Valable uniquement pour les inscriptions en ligne, par téléphone ou « sur place ».

### **3.4 Chèque cadeau, Bon d'achat et code promotionnel :**

Vous pourrez saisir le code soit directement en vous connectant à votre compte sur notre site ou dans votre panier d'achat.

Il suffira ensuite de choisir votre moyen de paiement si un complément vous est demandé.

### **3.5 Autres moyens de paiements :**

Vous avez la possibilité de payer par d'autres moyens de paiement que ceux cités ci-dessus.

Il est indispensable de nous contacter pour que nous puissions valider votre place.

**Votre place ne sera validée qu'une fois que vous aurez pris contact avec nous, Aucune réservation ou relance ne sera faite**

Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC).

Si vous souhaitez une facture, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone.

## 4. Confirmation d'inscription

Une fois que vous avez choisi votre mode de règlement, vous recevrez 2 emails.

Le premier est un e-mail de commande.

Le deuxième est un e-mail de confirmation de règlement avec les détails de la journée.

### **Par CB**

Vous recevrez ce deuxième e-mail le jour J ou le lendemain (jour ouvré, lundi à vendredi).

### **Par Chèque / Virement/ ou autre paiement**

Après réception du règlement dans nos bureaux, vous recevrez ce deuxième e-mail.

Vous pouvez nous contacter jusqu'à une semaine avant l'événement afin de mettre à jour votre chrono, une fois ce délai dépassé, nous ne pourrons plus vous changer de groupe.

Même si vous, ou si la personne vous ayant inscrit, avez fait une erreur dans votre chrono. Soyez vigilant.

Les groupes seront ajustés à la mi-journée.

Si votre confirmation n'est pas reçue (dans un délai d'une semaine maximum), veuillez nous appeler.

## 5. Date en collaboration

Lors des dates en collaborations, les conditions générales de vente et d'utilisations appliquées seront les conditions de l'organisateur principal de cette journée. Team Performance 55 n'est qu'un intermédiaire entre l'acheteur et l'organisateur principal afin de vous proposer de nouveaux circuits.

En cas d'annulation, nous serons obligés de suivre également les conditions d'annulation de l'organisateur principal.

**PENSEZ À SOUSCRIRE VOTRE ASSURANCE ANNULATION / INTEMPÉRIE EN MÊME TEMPS QUE VOTRE JOURNÉE DE ROULAGE. ELLE NE PEUT PAS ÊTRE SOUSCRIRE APRÈS.**

**6.1 Par le participant :**

Toute demande d'annulation devra être effectuée par mail ou courrier.

5 propositions s'offrent à vous :

Avec l'assurance Annulation :

Contact de l'assurance : <https://assuracing.com/> ou tel : 01 85 39 01 49

Il vous suffira de souscrire l'assurance annulation.

Les annulations justifiées sont remboursées à 100%

- Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)
- Maladie de l'assuré
- Hospitalisation de l'assuré
- Accident, maladie ou hospitalisation du conjoint, ascendant ou descendant jusqu'au 2nd degré
- Décès du conjoint, ascendant ou descendant jusqu'au 2nd degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti
- Naissance d'un enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage
- Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit 1 mois avant le roulage et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage
- Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage
- Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage
- Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin
- Perte d'emploi salarié (CDI)
- Changement de destination ou annulation du moyen de transport en commun

Les annulations sont remboursées à 70%

- contrainte professionnelle vous obligeant d'être à votre poste de travail, ou à un rendez-vous client ou fournisseur (justificatif).

Les annulations sont remboursées à 50%

- Intempéries le jour du roulage,
- Panne constatée par l'organisateur le jour du roulage.

Ne sont pas couverts, entre autres:

- Je n'ai plus envie de rouler
- On m'a convié à un repas de famille
- J'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de médecin
- Je dois travailler ce Dimanche ...

Chute, remboursement à 50% :

- Toute chute contraignant le pilote à l'abandon de son roulage (véhicule ou pilote non opérationnel(s)).

Le jour de chute est considéré comme un jour sinistré. La garantie et la franchise s'appliquent sur

l'ensemble des jours de roulage restant à réaliser, incluant le jour de chute.

Exemple : roulage de 3 jours à 300 € avec chute le jour 1 : remboursement de 50% de 300 € = 150 €.

Pensez à **ramener votre pass d'accès à la piste (autocollant de la moto)** pour que l'on puisse confirmer que vous n'avez pas repris la piste.

Sans ce retour, vous ne pourrez pas avoir votre remboursement.

Ces assurances sont à souscrire en option lors de la commande de votre journée (option proposée en bas de la fiche article) ou dans l'onglet assurance.

Sans l'assurance Annulation :

1 - Annulation jusqu'à 30 jours avant votre trackday, sera reportée ou intégralement remboursée.

Pour les règlements CB, 2€ seront retenus pour les transactions entre banque ou frais bancaires.

2 - Annulation 30 jours à 15 jours :

Vous pouvez :

- Assuracing "Annulation" si vous avez souscrit l'assurance en même temps que votre journée.
- Nous essayons de contacter notre liste d'attente pour vous remplacer , remboursement de la journée à 100% si nous trouvons.
- Vous faire remplacer par une autre personne de votre choix, du même niveau que votre inscription (chrono)
- Report sur l'année en cours peu importe le circuit.  
Si vous ne trouvez pas de date avant la fin de l'année en cours, vous serez remboursé moins les frais de dossier (50%).  
Aucune relance ne sera faite.

Si aucune nouvelle de votre part, l'inscription sera définitivement perdue après le 31 décembre de l'année en cours.

Les autres remboursements vous seront envoyés par chèque, ou par virement.

Les frais de dossier ne seront pas appliqués en cas d'hospitalisation.

Un certificat d'hospitalisation ou de sortie des urgences vous sera demandé.

Les certificats de médecin généraliste ne seront pas acceptés.

3- De 15 jours au jour du roulage :

- Assuracing "Annulation" si vous avez souscrit l'assurance en même temps que votre journée.
- Vous pouvez vous faire remplacer par une personne du même niveau que votre inscription (chrono)
- Aucun remboursement quel que soit le motif, avec certificat ou non : décès, hospitalisation, maladie, panne sur le trajet, perte de clés, moto qui ne démarre pas, oubli de document administratif, autre impératif quelconque, etc.  
Aucune exception ne sera possible.

**6.2 Annulation « prématurée »** (moins de 7 jours après la commande) :

Pour toutes annulations effectuées moins de 7 jours après le paiement de l'inscription (CB).

Nous retiendrons, en plus des frais ci-dessus (paragraphe 6.1), les frais de CB correspondant à votre inscription.

**6.3 Par l'organisateur :**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation avant la date prévue quel que soit le motif (manque de participant, réfection de la piste, ...). Les participants seront intégralement remboursés (sauf en cas d'annulation pour force majeure).

**6.4 Intempéries :**

Si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries (pluie, vent modéré, brume, ...).

Si vous avez souscrit à l'assurance annulation, vous serez remboursé à hauteur de 50% de votre inscription.

Seul le PC sécurité du circuit (ou médical) est autorisé à redonner accès à la piste en cas d'intempéries.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les véhicules équipés de pneus slick se verront refuser l'accès à la piste si l'adhérence est réduite (pluie). Vous pourrez acheter des pneus pluie ou intermédiaire sur place selon le stock disponible. Soyez prévoyant.

**6.5 Force majeure :**

L'organisateur et/ou le circuit ne saurait être tenu responsable de la modification, de l'ajournement ou de l'annulation de la manifestation pour un cas de force majeure.

Sont considérées comme relevant de la force majeure les intempéries telles que : chute abondante de neige, de pluie ou de grêle, verglas, brouillard, vents forts, coupure générale d'électricité, plan d'alerte mis en place par les autorités compétentes.



Sont également considérées comme relevant de la force majeure les interdictions, restrictions ou conditions imposées par les autorités administratives et sportives (préfecture, fédérations, gendarmerie, etc.) compétentes.

L'organisateur et/ou le circuit ne saurait être tenu responsable de retards ou désagréments liés à la remise en état du tracé en cours de manifestation, lors de dégradations telles que pertes d'huile, structures de protection à remettre en place, incendie dégradant l'enrobé de la piste, etc.

Si le circuit prend la décision de rembourser tout ou partie de la journée, nous vous rembourserons proportionnellement à leur décision.

#### 6.6 Pandémie :

Nous essayons un maximum de rembourser intégralement les participants touchés par une annulation suite à une pandémie.

Jusqu'à maintenant les circuits nous ont suivis dans cette démarche mais si cela venait à changer, nous serions obligés de retenir un pourcentage pour compenser les arrhes demandées par les circuits.

Si le circuit prend la décision de rembourser tout ou partie de la journée, nous vous rembourserons proportionnellement à leur décision.

## 7. Carte Avantage

Team Performance 55 vous propose une « carte avantage » vous permettant de cumuler des réductions.

Son prix est de 90 euros TTC, elle est nominative et non remboursable.

Vous ne pourrez pas faire bénéficier de vos réductions à vos amis, amies, famille, ...

Elle est valable un an à compter de la date d'achat.

Les dates de roulage ultérieures à la date d'expiration de la carte mais commandées avant l'expiration de celle-ci ne pourront bénéficier de la réduction.

Exemple : votre carte expire le 31/05/2025. Vous commandez le 15/03/2025 un roulage pour le mois d'août 2025, cette date ne pourra pas bénéficier de la réduction.

Pour la souscrire il suffit de vous rendre sur notre site internet ou nous contacter par téléphone ou par mail.

Profitez d'une remise de 15 euros sur tous nos roulages, à l'exception de l' Afterwork à l'anneau du Rhin (10 Euros), avec la 10ème journée offerte grâce à cette carte.

Vous bénéficiez également :

- **d'une annulation « gratuite »** sur une journée TP55 uniquement (en cas de séjour sur 2 ou 3 jours, une seule journée sera remboursée) quelque soit le motif et jusqu'à 7 jours avant le roulage, nous reportons ou nous vous remboursons l'intégralité de votre journée.

Cette annulation n'est valable **qu'une seule et unique fois** par année.

- 15% sur les Poly piste Fly design \*
- 269€ les couvertures chauffantes TECNOGLOBE \*
- 15% sur le passage et réglage au banc (rendez-vous à prendre chez Concept bike)
- 15% sur le flashage de boîtier (rendez-vous à prendre chez Concept bike)

\* (uniquement si commandé chez Team Performance 55) .

Pour pouvoir **bénéficier de ces réductions**, je rappelle que tous ces produits devront être **commandés chez Team Performance 55** et que votre carte soit en cours de validité.

#### 7.1 Non licencié ou licencié dans un autre club que Club TP55 :

Vous n'êtes pas obligé de souscrire une licence FFM auprès du Club TP55 pour pouvoir bénéficier de cette carte.

Elle vous coûtera donc 90 Euros.

#### 7.2 Licenciés Club TP55 :

La carte avantage est offerte aux licenciés FFM et adhérent au Club TP55.

Une copie de votre licence pourra vous être demandée.

### 8. Equipement obligatoire du pilote

- Combinaison en cuir une pièce (2 pièces tolérées à condition qu'elles soient en bon état et qu'elles se raccordent par un zip tout autour de la taille)
- Casque intégral et visière en bon état, les lunettes de soleil dans les casques sont interdites, sauf s'il s'agit de lunettes de vue.
- Dorsale rigide ou en gel avec le signe « moto » de l'homologation, airbag
- Gants tout en cuir et bottes en cuir typés piste (remontant au-dessus du poignet et à mi-mollet) et en bon état
- **Les autres types de vêtements en textile, même munis de renforts, seront automatiquement refusés.**

Nous vous proposons des combinaisons et des dorsales en location.

Merci de nous contacter à l'avance pour connaître les disponibilités et modalités.

### 9. La moto

- Toutes les motos sont acceptées (à partir de 125 cm<sup>3</sup>), qu'elles disposent d'un poly piste ou non, à condition qu'elles se prêtent à cette discipline.
- Le pilote vient avec sa propre moto (nous ne faisons pas de location)
- Les pneus, freins, et l'ensemble général de la moto doivent être en bon état – aucune fuite quelconque ne sera acceptée sous peine d'exclusion de la journée.
- Il est conseillé de remplacer le liquide de refroidissement par de l'eau (moins gras en cas de fuite)
- Les objets sous la selle (bloque disque, trousse à outils, etc.) doivent être retirés
- Afin de ne pas observer ce qui se passe derrière vous, il est nécessaire de démonter ou replier ou scotcher les rétroviseurs.
- Les phares, feux arrière et clignotants doivent être obligatoirement scotchés pour éviter tout bris de verre.
- Les pots d'échappement :

#### **Pour Chambley :**

Ils ne doivent pas dépasser les normes de bruit du circuit qui s'élèvent à 100 dB.

Contrôle en dynamique pendant vos sessions.

Si vous ne respectez pas les normes de bruit du circuit, vous ne pourrez pas reprendre la piste et vous serez exclu de la journée sans aucun remboursement.

**Pour Mirecourt :**

Ils ne doivent pas dépasser les normes de bruit du circuit qui s'élèvent à 100 dB.  
Contrôle en dynamique pendant vos sessions.

Si vous ne respectez pas les normes de bruit du circuit, vous ne pourrez pas reprendre la piste et vous serez exclu de la journée sans aucun remboursement.

**Pour Dijon :**

Ils ne doivent pas dépasser les normes de bruit du circuit qui s'élèvent à 100 dBA.  
Ils devront être :

- d'origine (ligne complète)
- Les systèmes d'échappement adaptables avec réducteurs (noise killer/DB killer) et catalyseur installés respectant le niveau sonore imposé par le circuit (échappement adaptable avec réducteur de bruit, silencieux long env 400/450 mm avec ou sans catalyseur mais réducteur de bruit obligatoire) (extrait des CG du circuit de Dijon),
- Les silencieux courts seront définitivement repoussés avant même l'entrée en piste avec ou sans catalyseur et/ou réducteur de bruit (extrait des CG du circuit de Dijon).

Contrôle en dynamique pendant vos sessions.

Toutes modifications frauduleuses seront automatiquement exclues de la journée.

Le chef de piste du circuit sera intransigeant sur le bruit.

Si le niveau général de la session est trop élevé, il pourra annuler la session à tout moment vous faisant perdre un run entier.

**Pour l'Anneau du Rhin :**

Ils ne doivent pas dépasser les normes de bruit du circuit qui s'élèvent à 100 dB.  
Contrôle en dynamique pendant vos sessions.

Si vous ne respectez pas les normes de bruit du circuit, vous ne pourrez pas reprendre la piste et vous serez exclu de la journée sans aucun remboursement.

**10. Service pneumatique et partenariat**

**10.1 Le service pneumatique :**

Sauf indication contraire, un service pneumatique sera présent sur toutes les journées TP55.

L'entreprise S.A.S. Team Performance 55 soustraite ce service pneumatique avec :

- Le Club TP55, montage/démontage, équilibrage, valve.
- Le démontage et remontage de vos roues complètes sur votre moto ne sont pas compris dans ce service. L'encaissement total de cette prestation est donc destiné au Club TP 55.

Le Club TP 55 peut également s'occuper du recyclage de vos pneumatiques.

Le stock de pneumatique disponible sur circuit est limité, soyez prévoyant.

Rappel : il est fortement déconseillé de faire monter un pneu dans le sens inverse du sens indiqué par le fabricant. Tout client souhaitant tout de même faire monter son pneu « à l'envers » devra signer une décharge de responsabilité.

#### 10.2 Location de combinaisons et dorsales :

SARL Team Performance 55 vous propose des combinaisons et des dorsales en location. Merci de nous contacter à l'avance pour connaître les disponibilités et les modalités.

### 11. Tarif de groupe

Team Performance 55 peut accorder un tarif préférentiel pour un club ou une société se déplaçant à plusieurs.

Un seul groupe sera accepté par journée.

2 formules :

#### - Formule avec risque :

Vous connaissez déjà le nombre participant, nous vous proposons 10% de remise à partir de 10 places.

Nous vous réserverons le nombre de places demandées (extension possible en cours de contrat) avec un maximum de 20 places.

**Si vous n'arrivez pas à vendre la totalité des places demandées, vous devrez tout de même régler la totalité des places réservées.**

Pour le règlement et les formalités administratives :

Il vous faudra remplir un tableau commun que nous fournissons pour procéder aux inscriptions de vos clients.

Centraliser toutes les informations de votre côté : fiche d'inscription et règlement.

Il est nécessaire de régler la totalité des places réservées au moins 2 semaines avant l'événement.

Et il est impératif de nous renvoyer toutes les fiches d'inscription au moins 2 semaines avant l'événement.

Il sera impossible pour les membres de ce groupe de bénéficier des remises de la carte avantage.

#### - Formule sans risque :

En optant pour ce contrat, vous ne pourrez pas obtenir la formule avec risque par la suite.

Il sera impossible pour les membres de ce groupe de bénéficier des remises de la carte avantage.

Aucune réservation ne sera faite

Vous n'êtes pas certain du nombre de participants. Vous devrez réserver vos places individuellement. Nous vous offrons 5% de réduction à partir de 10 participants (maximum 20 places).

Il vous faudra remplir un tableau commun que nous fournissons pour procéder aux inscriptions de vos clients.

Si vous « oubliez » de remplir ce tableau et que nous sommes complets, nous ne pourrons pas fournir les places demandées.

Centraliser toutes les informations de votre côté : fiche d'inscription et règlement.

Il est nécessaire de régler la totalité des places réservées au moins 2 semaines avant l'événement.

Et il est impératif de nous renvoyer toutes les fiches d'inscription au moins 2 semaines avant l'événement.

## 12. Documents obligatoires et âge de pratique

- Permis de conduire moto (A) en cours de validité quel que soit la catégorie (A1, A2, A)
- OU CASM,
- OU Licence,
- OU BSR
- OU permis AM,
- Fiche de souscription d'assurance Individuelle Accident remplie si besoin.

Tous les documents obligatoires, devant être présentés lors du contrôle administratif, devront être les documents originaux. Aucune photocopie ne sera acceptée. Les documents de perte ou de vol de permis de conduire en cours de validité seront tolérés (dans la limite des 2 mois de validité).

En cas de suspension, d'annulation ou en cas d'absence de permis de conduire, nous avons des solutions, merci de nous contacter avant de vous inscrire.

La pratique du sport motocycliste sur circuit est possible à partir de 13 ans avec une moto de 125 cm<sup>3</sup>, à partir de 16 ans, la cylindrée n'est plus limitée.

Attention, une licence (annuelle ou à la journée) vous sera demandée pour les mineurs.

## 13. L'assurance de Responsabilité Civile

Pour information : la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré par son propriétaire, y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.

Nous vous offrons la possibilité d'obtenir une licence FFM auprès du ClubTP55 (affilié FFM code C2727), nous contacter.

Nos journées sont ouvertes aux licenciés comme aux non-licenciés, par conséquent la Responsabilité Civile des licences ne fonctionne pas sur nos journées. Les autres produits de votre licence Assurance Individuelle Corporelle, etc. restent toujours actifs.

Team Performance 55 a donc décidé de couvrir tous ses participants en Responsabilité Civile par l'intermédiaire d'Assuracing.

Cette RC Circuit **couvre UNIQUEMENT les dommages corporels causés à autrui.**

Elle ne couvre pas :

- les dégâts des machines
- les dégâts du circuit (les dégâts vous seront facturés et à régler sur place à l'accueil du circuit)
- vos propres dommages corporels (Voir assurance IA, sécurité sociale, mutuelle, GAV, ...)

**ATTENTION : Respectez les délais de déclaration si vous souhaitez faire marcher votre propre RC.**

### 13.1 Roulages en pays frontalier

Pour les dates de roulage en Espagne, Italie, Belgique, ... Il vous sera demandé une carte européenne d'assurance maladie et une assurance Individuelle Accident avec rapatriement (exemple : licence ou assurance IA rapatriement proposée sur notre site).

## 14. Assurance facultative

### 14.1 - Individuelle Accident

Il est fortement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personne (Individuelle Accident) couvrant vos dommages corporels, qui peuvent être lourds de conséquences pour vous.

Team Performance 55 vous propose donc, entre autres, quelques produits d'assurance :

- Autre compagnie d'assurance,
- Individuelle Accident + assurance rapatriement au tarif de 19 € proposée par Team Performance 55 sur le site internet ou sur place. Cette assurance permet le versement d'un capital de 37 500€ (maximum) en cas d'invalidité permanente partielle (franchise relative 10%) ou en cas de décès (25 000€) + remboursement du coût de l'assistance de l'assuré suite à un accident dans la limite de 10 000€.

Cette assurance est nominative et ne couvre pas le matériel.

Frais de rapatriement = frais supplémentaires de transport résultant d'un accident garanti en cas de rapatriement sanitaire de l'assuré alors qu'il effectue une ou plusieurs journées de roulage sur circuit en loisir. Ce rapatriement devra être jugé nécessaire par un médecin qualifié.

Je déclare avoir été informé des risques encourus et vivement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personne et que ceux-ci m'ont été proposés, conformément à l'art. L321-4 du code du sport.

**ATTENTION : Respectez les délais de déclaration.** Exemple : Licencié FFM = 10 jours pour déclarer le sinistre, documents disponibles sur le site internet de la FFM. Le sinistre peut être déclaré par tout autres personnes que le participant, l'organisateur n'a aucune obligation de déclarer le sinistre à la place du participant.

### 14.2 Assurance annulation / Pluie / Chute

Les **annulations justifiées** sont remboursées à **100%**

- Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)
- Maladie de l'assuré
- Hospitalisation de l'assuré
- Accident, maladie ou hospitalisation du conjoint, ascendant ou descendant au 1er degré
- Décès du conjoint, ascendant ou descendant au 1er degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti
- Naissance d'un enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage
- Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit 1 mois avant le roulage et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage
- Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage
- Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage

- Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin
- Vol des papiers d'identité indispensables à l'assuré pour se rendre à la journée de roulage.

Les **annulations** sont remboursées à **50%**

- Intempéries le jour du roulage,
- Panne constatée par l'organisateur le jour du roulage.

Ne sont pas couvert, entre autres :

- Je n'ai plus envie de rouler
- Ma belle-mère m'a convié à un repas de famille
- J'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de médecin
- Je dois travailler ce Dimanche ...

L'assurance **Chute**, remboursement à **50%**

- Toute chute contraignant le pilote à l'abandon de son roulage (véhicule ou pilote non opérationnel(s)).

Le jour de chute est considéré comme un jour sinistré. La garantie et la franchise s'appliquent sur l'ensemble des jours de roulage restant à réaliser, incluant le jour de chute.

Exemple : roulage de 3 jours à 300 € avec chute le jour 1 : remboursement de 50% de 300 € = 150 €.

Pensez à ramener votre pass d'accès à la piste (autocollant de la moto) pour que l'on puisse confirmer que vous n'avez pas repris la piste.

Sans ce retour, vous ne pourrez pas avoir votre remboursement.

Ces assurances sont à souscrire en option lors de la commande de votre journée (option proposée en bas de la fiche article) ou dans l'onglet assurance.

## 15. Briefing et pass d'accès

### 15.1 Briefing

#### Pour Dijon :

Un briefing électronique a été mis en place par la direction du circuit.

Vous recevrez le lien de ce briefing en même temps que votre mail de validation d'inscription (commande réglée).

Vous devrez le signer électroniquement avant le veille de votre roulage.

Un bracelet vous sera remis lors du contrôle administratif.

Si vous n'avez pas validé ce briefing, vous devrez vous rendre à l'accueil du circuit pour avoir votre pass: attention vous risquez de perdre du temps, voir un run, en ne signant pas ce briefing électronique.

Un briefing vidéo supplémentaire est prévu dans la salle de briefing afin d'informer sur les informations et les conditions de piste du jour J.

#### Pour Chambley :

Un briefing vidéo supplémentaire est prévu dans la salle de briefing afin d'informer sur les informations et les conditions de piste du jour J.

Il est obligatoire d'assister au briefing sur chaque événement afin de connaître les différentes consignes de sécurité afférentes à chaque circuit.

#### Pour Chenevières :

Le briefing se déroule dans la salle du contrôle administratif.  
Il est obligatoire d'assister au briefing sur chaque événement afin de connaître les différentes consignes de sécurité afférentes à chaque circuit.

Pour l'Anneau du Rhin :

Le briefing se déroule devant le box organisation.  
Il est obligatoire d'assister au briefing sur chaque événement afin de connaître les différentes consignes de sécurité afférentes à chaque circuit.

Pour Mirecourt :

Un briefing vidéo supplémentaire est prévu dans la salle de briefing afin d'informer sur les informations et les conditions de piste du jour J.

Chaque matin, à 8h15, il est obligatoire de suivre les briefings sur chaque circuit de roulage.  
Si vous ne pouvez pas être présent, assurez-vous de respecter les conditions de sécurité sur le circuit et de faire face au risque d'exclusion de la journée.

### 15.2 Pass d'accès à la piste

Une enveloppe vous sera remise lors du contrôle administratif avec tous les documents nécessaires pour votre journée.

Un seul pass « accès piste » vous sera donné, même si vous disposez de plusieurs motos.  
Tout pilote n'ayant pas le pass « Accès piste » au contrôle pit-lane ne sera pas autorisé à entrer en piste.

En cas de fraude, nous ne saurons être tenu pour responsable en cas d'expulsion pour non-respect des règles de sécurité ou autre.

## 16. Transpondeur

Des puces vous seront distribuées dans votre enveloppe sur la plupart de nos roulages.

Vous serez informé au briefing si ce n'est pas le cas.

Ces puces nous permettront de réorganiser les groupes pendant la pause de midi.

Les groupes modifiés seront accessibles au box/stand TP55 à partir de 13h00.

Seuls les chronos transmis par ces puces seront pris en considération pour l'établissement des groupes.

Ces puces pourront être gardées pour votre prochaine journée piste avec nous. Il suffira de nous rappeler le numéro inscrit sur votre puce lors de votre inscription.

## 17. Sécurité et service médical

- Dijon, 2 services médicaux
- Chambley, 2 services médicaux sont mobilisés (en fonction des disponibilités et du taux de remplissage de l'événement).

Ce dispositif a été mis en place à Chambley pour vous permettre de rouler même si le nombre d'inscrits n'est pas assez important.

- Chenevières, 1 service médical.
- l'Anneau du Rhin, 1 service médical et 1 ambulance.



- Mirecourt, 2 services médicaux sont mobilisés (en fonction des disponibilités et du taux de remplissage de l'événement)..

### **17.1 Sur le circuit :**

Pour votre sécurité, lors de nos journées, des membres du Club TP55 (partenaire) sont à votre disposition pour vous rappeler les consignes de sécurité sur le circuit.

En cas de chute, votre pass pourra vous être retiré et sera disponible auprès de l'organisation où il vous sera personnellement restitué selon l'avis médical et/ou si l'état de votre véhicule le permet (pour éviter les vols ou la revente non déclarée aux assurances).

L'alcool et la drogue sont interdits sur le circuit, tout participant avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0 pourra se voir refuser l'accès à la piste (des contrôles peuvent être effectués).

Nous serons intransigeants sur le non-respect des drapeaux (jaune, rouge, damier, ...) et feux signalétiques, le non-respect des lignes d'entrée et de sortie de Pit-lane ainsi que sur le franchissement des lignes blanches entourant le tracé du circuit. Le non-respect de ces points entraînera une exclusion immédiate de la piste.

En dehors de ce tracé il peut y avoir des obstacles (ex : vibreur surdimensionné pour les voitures, pile de pneus, ...). Nous ne pourrions pas être tenu pour responsable de cas de circulation en dehors de ces limites.

Les acrobaties (wheeling, stoppie, ...) « volontaires » sont interdites sous peine d'exclusion immédiate de la piste.

Nous vous conseillons, au 1er tour de la journée, de repérer le positionnement des commissaires de pistes, les feux, l'accès au pit lane (sortie de la piste) ainsi que les endroits où se situent les extincteurs (E) à Dijon.

Nous vous rappelons qu'il est fortement conseillé de faire 2 ou 3 tours de chauffe pour mettre en température les pneumatiques et les freins.

### **17.2 Sur la pit-lane à Dijon-Prenois:**

Sont interdits :

- les enfants de – de 16 ans
- les animaux même tenus en laisse,
- les vélos, les trottinettes, les pockets bike, etc.

Il est également interdit de fumer sur la pit-lane (pour les participants ou les accompagnateurs).

Les barbecues, les pique-niques, les barnums ou toute autre infrastructure n'appartenant pas au circuit sont également interdits sur le pit-lane.

Pour les participants, la Pit Lane est à sens unique, interdiction de la remonter en sens inverse moteur en marche. Les acrobaties sont interdites et la vitesse est limitée à 60 km/h.

Les ravitaillements sont également proscrits de la pit-lane.

### **17.3 Sur la pit-lane à Chambley :**

Seuls les participants et les organisateurs sont autorisés à entrer sur le pit-lane, l'accès est interdit à toute autre personne.

Pour les participants, la pit-lane est à sens unique, interdiction de la remonter en sens inverse moteur en marche.

Les acrobaties sont interdites et la vitesse est limitée à 30 km/h.

### **17.4 Sur la pit-lane à Chenevières :**

Seuls les participants et les organisateurs sont autorisés à entrer sur le pit-lane, l'accès est interdit à toute autre personne.

Pour les participants, la pit-lane est à sens unique, interdiction de la remonter en sens inverse moteur en marche.

Les acrobaties sont interdites et la vitesse est limitée à 30 km/h.

#### **17.5 Sur la pit-lane à l'Anneau du Rhin :**

Seuls les participants et les organisateurs sont autorisés à entrer sur le pit-lane, l'accès est interdit à toute autre personne.

Pour les participants, la pit-lane est à sens unique, interdiction de la remonter en sens inverse moteur en marche. Les acrobaties sont interdites et la vitesse est limitée à 30 km/h.

#### **17.6 Sur la pit-lane à Mirecourt :**

Sont interdits sur la pit-lane :

- les enfants de – de 16 ans,
- les animaux même tenus en laisse, les vélos,
- les trottinettes, les pockets bike, etc.

Il est également interdit de fumer sur la pit-lane (pour les participants ou les accompagnateurs).

Les barbecues, les pique-niques, les barnums ou toute autre infrastructure n'appartenant pas au circuit sont également interdits sur le pit-lane.

Pour les participants, la Pit Lane est à sens unique, interdiction de la remonter en sens inverse moteur en marche. Les acrobaties sont interdites et la vitesse est limitée à 60 km/h.

Les ravitaillements sont également proscrits de la pit-lane.

#### **17.7 Sur les parkings (tout circuit) :**

Les acrobaties sont interdites et on adapte sa vitesse en fonction des installations et de la fréquentation (vitesse maximum 30 km/h).

Les Barbecues sont interdits dans l'enceinte du circuit (barbecue électrique autorisé).

Pendant les heures d'ouvertures de la piste, les trottinettes et tout autre petit véhicule terrestre non indispensable sont interdits, les animaux doivent être tenus en laisse, les enfants de – de 16 ans doivent être sous la surveillance permanente d'un adulte responsable et il est interdit de jouer avec un ballon.

Les **tapis environnementaux** sont **obligatoires** sur le circuit de **Dijon** et sur le circuit de **Mirecourt** (paddock, box, pit-lane si statique).

## 18. Droits à l'image

Lors de vos journées de roulage, vous, ainsi que vos accompagnants, sont susceptibles d'être photographiés ou filmés. Ces images pourront être utilisées pour des besoins publicitaires de Team Performance 55, du circuit ou du photographe pendant la durée conforme à la réglementation en vigueur.

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de ces images par un simple courrier auprès de Team Performance 55, du circuit et du photographe.

## 19. Drones

Il est interdit de faire voler tout objet dans l'enceinte des circuits.

## 20. Exclusion

Team Performance 55 se réserve le droit d'exclure sans aucun remboursement :

- tout participant ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0,
- tout participant étant sous l'influence manifeste de stupéfiant,
- tout participant (ou accompagnant) manquant de respect à l'organisation (y compris personnel du circuit, commissaires de piste) et aux partenaires présents (Club TP55, etc.),
- tout participant ayant un comportement dangereux sur la piste, en pit-lane ou dans les paddocks,
- tout participant ne respectant pas les drapeaux jaunes, rouges, à damiers, la ligne blanche d'entrée ou de sortie de la pit-lane, ...,
- tout participant ne respectant pas les normes de bruits en vigueur (voir paragraphe 9) et, pour Dijon, n'ayant pas de système de réduction de bruit,
- tout participant prêtant son véhicule sans déclaration préalable auprès de l'organisation,
- tout participant achetant un pass sans déclaration préalable auprès de l'organisation,
- tout participant ayant fourni de fausses informations ou ayant falsifié des documents ou Pass Moto
- tout participant ne disposant pas des pass afférents à la journée en cours,
- tout participant refusant d'installer la puce (transpondeur)
- tout participant refusant de changer de groupe,
- tout participant ne possédant pas de tapis environnemental (Dijon et Mirecourt).

## 21. Décharge de responsabilité

En m'inscrivant à une journée de roulage, je déclare :

- être en bonne santé.
- être en pleine possession de mes facultés physiques et mentales, c'est-à-dire, entre autres, ne pas être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit, ne pas faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite Moto sur circuit,
- être conscient que l'Assurance Responsabilité Civile offerte par Team Performance 55 ne couvre que les dommages corporels causés à autrui, donc qu'elle ne couvre pas les dégâts des véhicules, les dégâts du circuit et mes propres dommages corporels
- décharger la société Team Performance 55 et les circuits de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir aux tierces personnes, à moi-même, à mon véhicule, aux autres véhicules présents, à la piste et à ses abords (glissières de sécurité, Airprotect,...) ainsi qu'aux stands et infrastructures du circuit.

- renoncer à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit, la société Team Performance 55, les circuits et toute personne de l'organisation.
- m'engager à régler au circuit sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée portant sur des dommages que j'aurai causés aux infrastructures du circuit. (Glissières de sécurité, Airprotect, extincteurs, absorbants, etc.)
- m'engager à ne pas prêter mon véhicule à une personne non inscrite à la journée.
- m'engager à présenter ma licence en cours de validité, OU mon permis de conduire, OU mon CASM OU toute pièce justificative qui déclare que je suis bien en possession du permis de conduire Moto (ex : déclaration de perte de moins de 2 mois). PHOTOCOPIE NON VALABLE
- m'engager à coller mon pass « Accès piste » à l'avant de ma moto et de le présenter avant chaque entrée en piste.
- m'engager à coller ma puce (transpondeur) sur ma moto,
- m'engager à changer de groupe si Team Performance 55 en fait la demande,
- m'engager à ne pas consommer d'alcool ou de drogue dans l'enceinte du circuit
- avoir été suffisamment informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident auprès d'une compagnie d'assurance tel qu'Assuracing (IA proposée par Team Performance 55) ou autre et que ceux-ci m'ont été proposés. En cas de refus de souscrire à ce contrat, je renonce à engager toute action judiciaire à l'encontre du Team Performance 55 en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

Modification de la décharge : pour toute raison utile, Team Performance 55 se réserve le droit de modifier cette décharge de responsabilité. Dans ce cas, les modifications seront clairement identifiées. Il revient à l'utilisateur d'en prendre connaissance. Sans manifestation expresse de sa part, Team Performance 55 considérera les modifications comme acceptées.

## 22. Loi informatique et liberté et droit de rétractation

Loi informatique et liberté : en conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives réalisées à partir des sites Internet « <http://www.team-performance-55.fr/> », « <http://www.team-performance-55.com> », « <http://www.teamperformance55.com> » a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), déclaration n°1812874.

Droit de rétractation : en conformité avec les dispositions de l'article de loi n° L121-21-8 du code de la consommation du 17 mars 2014 (loi HAMON) alinéa 12 :

« **Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats** : ... De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou **d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée** ».

## 23. Validation des conditions générales de vente

Avant d'envoyer ou de valider votre inscription, vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. L'envoi ou la validation de votre inscription vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente et confirme que vous êtes conscient des risques encourus lors de la pratique de sport motocyclistes sur circuit. La

non-exactitude des renseignements ou des documents fournis peut entraîner la rupture de ce contrat sans aucun remboursement.

#### 24. Service relations client

Pour toute information ou question, Team Performance 55 est à votre disposition :

Par téléphone : 03 29 83 51 58

Par mail : [tp55@orange.fr](mailto:tp55@orange.fr)

Par courrier : Team Performance 55 – 4 rue de l'abattoir – 55400 ETAIN